



UFE / CFDT 30, passage de l'Arche
92055 LA DEFENSE Cedex
tél. 01.40.81.24.00 fax : 01.40.81.24.05
courriel : cfdt.syndicat@i-carre.net
Internet : www.ufe-cfdt.org

CAP des Assistant(e)s et Conseiller(ère)s techniques de service social

20 juin 2006

En préambule, est évoqué un problème dans la transmission de l'ordre du jour et des pièces jointes. Le ministère utilise un site intranet spécifique pour tout ce qui concerne la CAP, des difficultés d'accès à ce site n'ont pas permis aux membres d'avoir tous les documents.

Déclaration du SPIASS qui demande à pouvoir participer au groupe d'échange sur la réorganisation du service social qui se réunit le 27 juin prochain et que, dans ce cadre, il puisse être destinataire du projet de service.

La CFDT, tout comme la CGT, s'associe pleinement à cette demande.

Réponse de l'administration : elle considère le SPIASS comme une organisation syndicale corporatiste et, qu'à ce titre, elle ne peut participer à la réunion du 27 juin 2006. Elle sera conviée à une prochaine réunion qui aura lieu le 19 septembre 2006 avec les organisations syndicales corporatistes et non représentatives.

Cette position de l'administration ne nous convient pas.

Secrétaire adjoint et approbation des PV

désignation du secrétaire de séance

C'est au tour de la CFDT. Pascal Mauchamp est désigné secrétaire adjoint.

La CAP est présidée par Monsieur Lanusse, et présentation des participants. Le quorum est atteint.

Représentants de l'administration : Monsieur Martin SP/DS1, Madame Weber SP/AMT2, Madame Behassine SP/AMT2, Madame Mundler SP/DS1, Madame Vandoohydonck SG DRDE Centre
Participants à titre d'expert du bureau des notations : Monsieur Anstett DGPA/DP1, Madame Vittario DGPA/DP1

Approbation du procès verbal de la CAP du 15 novembre 2005

Il n'a pas été possible d'approuver le procès verbal du fait qu'une majorité de participants n'avaient pu avoir ces documents par le site du ministère réservé à cet effet.

Ce point est reporté à la prochaine CAP.

Approbation du règlement intérieur

Le règlement intérieur est approuvé.

Désignation des représentants au CTPM

Titulaires :	Madame Manac'h SPIASS	Suppléants :	Madame Souton SPIASS
	Monsieur Valles CGT		Monsieur Mauchamp CFDT

Désignation des représentants à la commission de réforme

Titulaires :	Madame Manac'h SPIASS	Suppléants :	Madame Souton SPIASS
	Monsieur Mauchamp CFDT		Monsieur Valles CGT

Notations

Pour ce point, deux experts du bureau des notations nous rejoignent.
Un recours sur notation 2004 a été déposé. Un collègue s'est vu, dans le cadre de l'harmonisation, baisser sa note de 2 points. Il est passé de +3 à +1 alors que tous les rapports de sa hiérarchie sont favorables à la requête de cet agent.

Réponse de l'administration : Compte-tenu du reliquat de bonification qui est de 0,8 mois, il n'est pas possible de répondre favorablement à ce recours. Une note explicative, via la hiérarchie, sera adressée au collègue pour le lui expliquer.
Chacun constate le manque flagrant de pertinence des nouvelles règles de notation.

A la demande de la CGT, un vote a lieu pour la rétribution des points :
4 pour les représentants du personnel
3 contre l'administration

Les OS ont soulevé le manque de clarté dans la procédure d'harmonisation des notations : qui participe à la commission, quels sont les critères retenus....

L'administration n'a pas été très claire dans la réponse faisant mine de pas réellement nous comprendre.

Réponse de l'administration : La commission d'harmonisation est constituée du chef de bureau DS1, du chef de bureau DP1 et d'un responsable technique du bureau des notations de DP1(pour 2006 se sera madame Vittario) ;
Ils portent un regard sur les années antérieures, sur la fiche de notation....

La réponse du ministère ne nous satisfait pas, il subsiste un flou autour de ce processus, nous réitérons notre demande de plus de transparence notamment quant aux critères retenus.

Un échange sur les modalités à retenir pour 2007 a lieu, des pistes sont dégagées (notamment une pré-harmonisation à l'échelon régional) mais pour le moment rien n'est décidé. DP1 a en charge le dossier pour faire des propositions concrètes.

Mutations

La CAP examine la demande de mutation de Madame Picard CST de la DRE de Champagne Ardenne à la DRE de Lorraine. Avis favorable au 1 septembre 2006 ;

La CGT demande qu'un intérim soit assuré tout comme chez les AS, pour ce poste comme tous les postes vacants de CTSS avec rémunération.

La CFDT et le SPIASS soulignent que l'intérim est un minimum et posent la question du recrutement surtout dans le contexte actuel et le rôle futur des CST

Les OS demandent que soit organisé un concours et que des postes de CTSS soient proposés dans le cadre de la promotion sur liste d'aptitude. Ces deux possibilités permettent aux ASS qui le désirent une progression de carrière qui par les recrutements en détachement est bloquée. Il

est aussi demandé à l'administration de préciser le pourcentage de poste d'ASS pouvant passer au grade de CTSS (pyramidage du corps).

Questions diverses

Prépositionnement des ASS

La prochaine CAP est le 7 novembre 2006. Elle sera suivie d'une CAP pour traiter les recours dans le cadre du prépositionnement.

Nous abordons la situation d'une ASS qui a la possibilité, dans le cadre d'un transfert, de partir au conseil général mais DS1 refuse. DS1 estime que son poste est pérenne et, dans ce cas, il refuse le transfert mais accepte le détachement. Nous rappelons que dans ce cas le conseil général préfère le transfert au détachement.

Nous faisons remarquer à DS1 que le poste de l'ASS va être mutualisé avec celui du département voisin et, donc, il y a suppression d'un poste. DS1 maintient sa position.

Les OS font remarquer qu'il est important de prendre en considération chaque situation individuelle et que ces principes ne sont pas acceptables.

La motivation des ASS est au plus bas et ils montrent leur mécontentement par divers moyens, notamment en ne renvoyant pas les enquêtes demandées par DS1.

Nous demandons qu'il n'y ait pas de recrutement sur les postes d'ASS vacants avant la fin du prépositionnement. De plus nous demandons à l'administration de rechercher des solutions pour les ASS dont les postes ne seraient pas pérennes en ce rapprochent des autres administrations qui pour certaines recrutent en ce moment sur concours (confère annonces ASH récents)

Poste d'ASP

Pour 2006 et après validation par le contrôleur financier : 5 postes sur la liste principale et 1 poste sur la liste complémentaire.

Situations individuelles

Est évoquée la situation de deux collègues en arrêt maladie depuis plusieurs années. Nous constatons que le traitement de ces situations n'avance pas et que DS1 a peu d'informations sur ces agents.

Nous demandons qu'il soit fait un point, lors de la prochaine CAP, et que l'administration soit en capacité à nous fournir des renseignements précis notamment sur les possibilités de reclassement et de changement de corps

Cette réunion nous montre une nouvelle fois qu'il est bien difficile d'avoir des réponses précises et fiables de la part de l'administration, cela ne nous rassure pas sur la prochaine phase de prépositionnement qui demandera de la transparence et du sens afin que tout(e)s les ASS soient rassurés tant sur le fond que sur la forme quant à leur avenir professionnel.

Pour tous renseignements complémentaires

n'hésitez pas à contacter vos élu(e)s en CAP

Dates des Prochaines CAP

Pascal MAUCHAMP (DDE Haut-Rhin) tél. : 03 89 24 84 07
Sandrine VULLIET (DDE Haute Savoie) tél. : 04 50 33 79 20
Et aussi par mélanie

DECLARATION CFDT

REUNION GROUPE ECHANGE du 27 juin 2006-06-27

SUR LE SERVICE SOCIAL

Tout d'abord sur la forme,

nous tenons à souligner que ni les organisations syndicales ni les ASS de terrain n'ont été suffisamment consultés et associés à cette démarche. Elle génère des incompréhensions et des inquiétudes préjudiciables à la mise en œuvre de cette réorganisation.

Par ailleurs les ASS dans un premier temps écartés du processus de transfert des personnels, y ont ensuite été rattachés à la hâte sans aucune procédure claire. Nous pensons en effet compte tenu de la restructuration des services du Ministère qu'il était nécessaire de réfléchir à l'organisation du service social.

Nous affirmons qu'il aurait été plus opportun de réfléchir de façon plus globale à la future politique sociale du ministère en y associant tous les partenaires institutionnelles (CCAS, CLAS, ASCEE, médecin de prévention, ASP...) afin de déterminer ensemble une stratégie cohérente ainsi que les moyens nécessaires à la réalisation de cette politique.

Le travail social se fait en partenariat et en collaboration avec des services qui vont augmenter en nombre avec la création des DIR ;

Sur le fond

La nouvelle organisation proposée outre le fait qu'elle s'appuie sur des logiques floues voire contradictoires (géographique, service...), met en péril et parfois dans certains services ou départements peut amener à la disparition du service social ou médico-social. En effet les ASS ne sont qu'un composant d'un service social.

Le rattachement hiérarchique proposé ainsi que les moyens de fonctionnement qui seront nécessaires devraient être précisés et plus claires, il en va de même pour le rôle des CST.

Les grandes incertitudes concernent à la fois les évolutions du ministère et de ces effectifs ainsi que les coopérations, mutualisations, conventionnements ou rapprochement éventuels. avec d'autres services ou ministère auront à terme de grandes influences sur l'organisation du service social et nécessiteront des aménagements importants.

La configuration des postes pendant la période de transition (2007 à 2009) avec des effectifs et des champs géographiques très importants pour certains, ne permettra pas d'organiser correctement le travail. Dans un contexte de bouleversement ou les agents du ministère et les services de GRH auront des attentes et des demandes importantes dans le domaine social, ces organisations constitueront un handicap. Elles montrent une absence clairvoyance.